



LAURENT WAUQUIEZ
SECRETARE D'ÉTAT CHARGE DE L'EMPLOI
AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.minefe.gouv.fr>

Paris, le 25 juin 2009
N°528

« Signature, dans le cadre du Fonds d'investissement social, du premier accord pour le développement de l'emploi et des compétences (ADEC) des salariés de la vente à distance »

Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, auprès du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, a signé le premier accord pour le développement de l'emploi et des compétences (ADEC) des salariés de la vente à distance, à l'occasion de son déplacement à Marcq-en-Baroeul, étape de son tour de France de l'emploi des jeunes, jeudi 25 juin 2009. Cet accord s'inscrit dans le cadre des actions approuvées par le Fonds d'investissement social.

Cette signature a été réalisée avec le Syndicat national social de la vente à distance, l'organisme paritaire collecteur agréé des entreprises du commerce (Forco), et le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais.

Cet accord, qui s'inscrit dans le cadre d'un dialogue social dynamique et fructueux, a été approuvé par les partenaires sociaux réunis dans le cadre de la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle de la branche.

Le secteur de la vente à distance doit faire face à la nécessité d'adapter son modèle économique dans un contexte de développement rapide du commerce électronique et d'une pression concurrentielle toujours plus vive. Cette adaptation passe notamment par une évolution des compétences des personnels des entreprises de la vente à distance.

La conclusion de l'accord pour le développement de l'emploi et des compétences des salariés de la vente à distance permettra la mobilisation de 32 millions d'euros supplémentaires entre 2009 et 2011 (dont une contribution de l'Etat, issue des financements publics engagés au titre du fonds d'investissement social, évaluée à 9,7 millions d'euros) afin de faciliter l'adaptation des compétences de plus de 8000 salariés de la VAD – prioritairement des seniors, des femmes, des employés et ouvriers, travaillant notamment dans les PME et TPE. Cet accord permettra ainsi d'appuyer de manière conséquente et d'amplifier la mise en œuvre des outils de la branche en matière de formation et de sécurisation des parcours professionnels. Par la signature de cet accord le 25 juin 2009, l'Etat marque ainsi son engagement aux côtés des acteurs de la branche de la vente à distance.

Contact presse :

Cabinet de Laurent WAUQUIEZ – Nicolas DIAT : 01 53 18 43 89